

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les jeux proprement dits (nombres pensés, tours de cartes, cartes magiques, etc.) ne peuvent être traités sans quelques développements, aussi convient-il de les réserver pour une étude spéciale.

Pour conclure, l'orateur expose une ingénieuse application des « *Anaglyphes géométriques* » de Richard et Vuibert à la géométrie. Elles consistent en une projection « stéréoscopique » en deux couleurs complémentaires, d'une figure quelconque.

Celle-ci, examinée au moyen d'un lorgnon convenable (verres colorés des mêmes couleurs que celle de l'image à examiner) est vue dans l'espace avec un relief saisissant.

Cette méthode permettra de faciliter grandement l'étude de la géométrie, surtout de la géométrie descriptive, et il faut souhaiter de voir bientôt des livres illustrés par le moyen de figures « anaglyphiques ».

Cette conférence présentée avec une clarté toute professorale et digne d'un plus nombreux auditoire est accueillie par de chaleureux applaudissements qui témoignent à l'orateur du vif intérêt avec lequel il a été entendu.

Protestation Taillens, Dubois et consorts.

M. Dubois développe de nouvelles propositions en un long plaidoyer fortement motivé; si en définitive elles sont adoptées il y aura lieu d'examiner les voies et moyens pour faire aboutir notre mouvement afin qu'il acquière toute son efficacité et ne reste pas lettre morte.

Une longue discussion s'engage alors entre les membres de l'assemblée pour aboutir enfin à l'adoption du texte de la protestation publié dans le N° 23 du Bulletin technique.

Séance du 21 décembre 1914.

Présidence de M. H. VERREY, architecte, président.

Concours pour l'Ecole des Métiers.

L'assemblée émet le vœu que la Municipalité de Lausanne soit invitée à fixer dans un délai pas trop éloigné la rentrée des travaux de ce concours, qui avait été renvoyé sans délai lors de la mobilisation générale du mois d'août 1914.

Protestation Taillens, Dubois et consorts.

Le Comité donne lecture des réponses qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour.¹

Police des constructions et des habitations.

Le rapporteur de la commission chargée d'étudier la révision de cette loi, donne lecture des articles qui semblent devoir être modifiés.

Les propositions de la commission seront imprimées, expédiées à tous les membres et mises en discussion à la prochaine séance.

¹ En voici une parue dans le dernier N° de la « *Schweiz Bauzeitung* ».

A la Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes

Monsieur le président, à Lausanne.
Messieurs et chers collègues,

Nous avons bien reçu en son temps votre circulaire du 20 novembre, par laquelle vous nous avez remis votre « Pro-

testation » concernant la destruction de chefs-d'œuvre d'architecture dans la guerre actuelle.

Nous sommes complètement d'accord avec vous que ces destructions sont regrettables au plus haut degré et nous comprenons parfaitement et estimons les sentiments qui ont inspiré votre démarche. Il est profondément déplorable que l'âpreté excessive connue des guerres de toutes les époques de l'histoire, âpreté à laquelle succombent non seulement tant de vies humaines, mais aussi tant de fruits de l'échange spirituel entre les peuples, tant de témoins de l'art et de la civilisation, se retrouve encore à notre époque que nous croyions empreinte d'une civilisation si élevée!

Malgré l'entière coïncidence entre vos sentiments et les nôtres, nous ne pouvons, pour deux raisons, nous décider à vous joindre à votre protestation. Vous parlez de « dévastations inutiles » dont vous désirez prévenir le retour. Nous croyons cependant ne pas être à même d'établir si ce terme « inutiles » est vraiment applicable ou non. Tant que nous n'avons, pour nous rendre compte de ce qui s'est passé, que des affirmations contradictoires des différents belligérants, il ne nous semble pas permis de nous former une opinion sur l'état des choses.

Vous voudrez également bien prendre en considération que la G. e. P. est une société internationale ayant parmi ses membres des représentants de toutes les nations prenant part à la guerre actuelle, et dont chacun, évidemment, se croit dans son droit. Cette circonstance seule nous imposerait déjà l'obligation d'observer une réserve absolue et une stricte neutralité, et nous avons la certitude que, de votre côté, vous approuverez entièrement notre attitude.

Veillez agréer, Monsieur le président, Messieurs et chers collègues, nos cordiales salutations et l'assurance de nos sentiments très distingués.

Zurich, le 29 décembre 1914.

Pour le comité de l'Association des anciens élèves
de l'Ecole Polytechnique Fédérale :

Le Président,

F. MOUSSON.

Le Secrétaire général,

Carl JEGHER.

Concours pour le pont „Butin“, à Genève.¹

L'article du programme qui stipule que « l'ouverture totale à laisser pour l'écoulement du Rhône sera de 80 m. au minimum » ne doit pas être interprété dans le sens que le pont doit avoir une seule arche de 80 m. d'ouverture. C'est la somme des ouvertures au niveau des eaux moyennes qui doit atteindre 80 m. au minimum.

En outre, le béton armé ne peut pas être employé pour les parties principales du pont-route qui doivent être calculées conformément aux prescriptions du programme, sans intervention d'une armature métallique. C'est seulement pour le pont supérieur que le béton pourra être employé au remplissage, à la place de la maçonnerie.

Par suite de contretemps imprévus, les soudages ayant dû être ajournés, certaines données du programme ont été laissées en blanc. On espère pouvoir combler prochainement cette lacune.

¹ Voir N° du 25 décembre 1914, page 284.

Nos lecteurs auront sans doute remarqué que, malgré les circonstances actuelles qui ont obligé plusieurs de nos confrères à réduire leurs publications, le nombre des pages de nos numéros, à l'exception de deux (ceux du 25 août et 10 septembre 1914, qui ont paru sur 8 pages), n'a pas été diminué. Nous espérons pouvoir continuer de la sorte bien que le produit des annonces ait considérablement fléchi et bien que nous n'ayons procédé à aucune augmentation de prix de nos abonnements pour compenser, comme d'autres l'ont fait, la hausse du papier et des tarifs d'impression.